

collaboration avec divers ministères fédéraux, il administre l'application de plusieurs lois visant à promouvoir la production de denrées de première qualité, pour la protection des consommateurs.

Le Service des sols et des cultures encourage le développement, la production et l'amélioration des céréales, fourrages et cultures spéciales et horticoles et favorise l'utilisation rationnelle des terres par des programmes de conservation du sol. Le Service élabore et exécute des programmes visant à encourager également l'adoption de bonnes pratiques en matière de grandes cultures, la conservation des sols et la destruction des mauvaises herbes.

Le Service de l'économie et des publications s'occupe de l'économie agricole, surveille les cercles de commerce agricole et publie et distribue annuellement environ 250,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc. La Section des publications offre au public des données statistiques agricoles et dirige une bibliothèque de référence d'ouvrages intéressant l'agriculture.

Le Service des coopératives s'occupe de l'enregistrement et de la surveillance des coopératives et des syndicats de crédit ainsi que de l'application des lois pertinentes. En outre, le Service recueille et établit des données statistiques sur l'action coopérative dans toute la province.

Le Service vétérinaire fournit les services d'un laboratoire diagnostique à l'égard des maladies des animaux et dirige la lutte contre la brucellose ainsi que l'application de la loi sur les services régionaux de vétérinaire et de la loi sur les bourses d'études en sciences vétérinaires. Il travaille en étroite collaboration avec des médecins vétérinaires et la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture dans la répression des maladies du bétail et des volailles.

Le Service de régularisation et de conservation des eaux administre, en vertu des lois sur les droits et forces hydrauliques, les ressources hydrauliques et tous les ouvrages de régularisation et d'utilisation qui s'y rattachent. La loi constitutive du ministère et d'autres lois connexes prévoient la construction d'ouvrages servant à régulariser et à utiliser les eaux ainsi que l'aide technique et financière aux municipalités pour la construction, l'entretien et l'exploitation de ces ouvrages. Le Service des chenaux de crues est chargé de coordonner toutes les questions relatives à l'étude et à la construction du chenal de crues projeté de la rivière Rouge.

Saskatchewan.—Voici en résumé l'organisation du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Le Service des agronomes compte un personnel de 55 techniciens desservant toutes les divisions du ministère ainsi que les autres organismes qui participent au programme de la coopération agricole. Les agronomes prennent une part active aux programmes agricoles fédéraux, provinciaux et universitaires; ils travaillent par l'intermédiaire de comités de conservation et d'amélioration agricoles dans toutes les municipalités rurales et dans les districts d'amélioration locaux afin de fournir aux agriculteurs des renseignements scientifiques et pratiques et d'élaborer des programmes régionaux d'amélioration. Le ministère acquitte la moitié des frais des entreprises de mise en valeur des groupes locaux. En matière de main-d'œuvre agricole, le Service collabore avec le ministère fédéral du Travail, y compris le Service national de placement.

Les experts du Service de l'industrie animale fournissent des renseignements techniques de bestiaux aux producteurs; en outre, ils ont charge du programme de Contrôle d'aptitude des bovins de race (ROP). La Division de l'industrie laitière applique les programmes d'amélioration des troupeaux laitiers et aide les producteurs en matière de régie et de production, autorise l'établissement de fabriques laitières et d'établissements de casiers congélateurs et en fait l'inspection, applique la législation sur les établissements laitiers, les établissements de casiers congélateurs et la margarine; la